RCS : CLERMONT FERRAND
Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00152
Numéro SIREN : 434 759 031
Nom ou dénomination : CONTREMARQUE

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2013 sous le numéro de dépôt 5683

DÉPOT N° A5683 DU - 9 OCT. 2013

CONTREMARQUE

Société par actions simplifiée

Au capital de 40.000 euros

Siège social : 36 rue de Sarlième – L'Arche 1

63800 COURNON D'AUVERGNE

434 759 031 RCS CLERMONT-FERRAND

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

La société ARACHNEE CONCERTS, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €, dont le siège social est situé 36 rue de Sarlième – L'Arche 1- à COURNON D'AUVERGNE (63800), immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le n°331 531 699, représentée par Madame Corinne CHABRIER, Présidente de la société CA3.

Associée unique de la Société CONTREMARQUE,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- **La démission du Président,**
- **La démission du Directeur Général,**
- **La nomination d'un nouveau Président**
- **La nomination de deux Directrices Générales,**
- **La fixation de leurs pouvoirs et de leurs rémunérations,**
- **Aux pouvoirs en vue des formalités.**

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission, à compter de ce jour, de :

- Monsieur Stéphane LE TAVERNIER, Président de la société
- Monsieur Georges OUAGGINI, Directeur Général de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de nommer en qualité de Présidente de la société à compter de ce jour :

- **La société CA3**
 Société par actions simplifiée au capital de 6.000 euros
 Dont le siège social est situé 9 Impasse des Vignes à ORCET (63670)
 Immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 795 311 679,
 Représentée par Madame Corinne CHABRIER, présidente.

Cette désignation est faite pour une durée illimitée. Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide de nommer en qualité de Directrice Générale de la société à compter de ce jour :

- **Madame Charlotte GUIOT**
 Née le 18 mars 1983 à ANGERS (49)
 Demeurant 16 rue des Fusillés de Vingré – 63800 COURNON

Cette désignation est faite pour une durée illimitée.

La Directrice Générale ainsi nommée aura tous pouvoirs pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social. Elle représentera la société à l'égard des tiers.

La rémunération de Madame Charlotte GUIOT, au titre de ses fonctions de Directrice Générale, sera fixée ultérieurement.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique décide de nommer en qualité de Directrice Générale de la société à compter de ce jour :

- **Madame Charline POUZET**
 Née le 14 octobre 1975 à BEAUMONT (63)
 Demeurant 6 allée du Parc – 63170 PERIGNAT LES SARLIEVE

Cette désignation est faite pour une durée illimitée.

La Directrice Générale ainsi nommée aura tous pouvoirs pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social. Elle représentera la société à l'égard des tiers.

La rémunération de Madame Charline POUZET, au titre de ses fonctions de Directrice Générale, sera fixée ultérieurement.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs à la Société d'Avocats FIDAL à l'effet d'effectuer toutes formalités requises.

Fait à COURNON
Le 21/09/13

L'associée unique

Bon pour acceptation des fonctions de Président

BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Général